



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'intérieur DFI

**Commission fédérale de coordination pour les questions familiales
COFF**

Rapport annuel 2009

Rapport annuel 2009

© 2010 Commission fédérale de coordination
pour les questions familiales (COFF), Berne

Renseignements

Viviane Marti, COFF, Berne

Isabelle Villard, COFF, Berne

Commission fédérale de coordination pour les questions familiales (COFF)

Office fédéral des assurances sociales

Domaine Famille, générations et société

Effingerstrasse 20, 3003 Berne

Tél. 031 324 06 56

Fax 031 324 06 75

sekretariat.ekff@bsv.admin.ch

www.coff-ekff.admin.ch

Les activités de la Commission fédérale de coordination pour les questions familiales en 2009	4
1 Séances plénières	4
2 Points essentiels	5
2.1 Compensation des charges et des prestations familiales	5
2.2 Compatibilité entre vie familiale et vie professionnelle	5
2.3 Perspective – Politique familiale	8
2.4 Rencontre entre la COFF et les personnes de contact pour les questions familiales dans les cantons.....	8
2.5 Recherche.....	8
3 Consultations	8
4 Relations publiques	9
4.1 Forum Questions familiales du 22 juin 2009 à Berne	9
4.2 Prises de position publiques et interventions dans les médias	9
4.3 Contacts avec des services de l'administration et avec le public.....	11
5 Perspectives pour 2010	12
Annexe	13
Membres de la Commission fédérale de coordination pour les questions familiales en 2009	13
Extrait de la décision d'institution et de désignation du Département fédéral de l'intérieur du 20 novembre 1995 (état au 4 février 2002).....	14
Publications	16

Les activités de la Commission fédérale de coordination pour les questions familiales en 2009

La Commission fédérale de coordination pour les questions familiales (COFF) a eu pour principaux axes de travail, en 2009, la finalisation et la diffusion de sa nouvelle publication dressant un état des lieux de l'accueil de jour extrafamilial et parascolaire en Suisse, l'adoption des lignes stratégiques 2015 ainsi que l'organisation du Forum Questions familiales 2009.

La COFF a consacré son Forum Questions familiales 2009 aux pères, parents pauvres de la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle. A cette occasion, elle a également lancé le débat sur l'opportunité d'introduire, au niveau suisse, un congé parental. Ce thème a été approfondi lors de la retraite annuelle de la Commission et un mandat confié au bureau BASS pour le calcul des coûts d'un tel modèle.

L'actualisation et l'adaptation des lignes stratégiques amorcées en 2008 se sont poursuivies en 2009 avec l'adoption des lignes stratégiques 2015 qui définissent les grands axes de l'action de la COFF pour les prochaines années.

Concernant la composition de la Commission, Audrey Leuba a démissionné de la COFF fin 2009. Après le départ, fin 2008 d'Andreas Gisler, deux postes étaient ainsi à repourvoir. Afin de leur succéder, les candidatures de Monika Pfaffinger, professeure-assistante à la faculté de droit de l'Université de Lucerne et de Philippe Wanner, professeur de démographie à l'Université de Genève ont été proposées au DFI.

Le secrétariat scientifique de la COFF a également connu quelques changements avec le retour de congé maternité d'Isabelle Villard en janvier et le congé maternité de Viviane Marti de février à septembre. L'intérim a été assuré par Viviane Dubath jusqu'en été.

1 Séances plénières

La COFF s'est réunie à quatre reprises en 2009 (les 10 février, 28 avril, 1^{er} - 2 septembre et 30 novembre). Lors de ces séances plénières, elle a traité principalement les thèmes suivants :

- Suivi des projets de politique familiale au niveau de la Confédération et travail de lobbying avec la plateforme « Perspective – Politique familiale ».
- Diffusion de la nouvelle publication sur l'accueil extrafamilial et parascolaire des enfants en Suisse.
- Education de la petite enfance en Suisse : présentation de l'étude de l'UNESCO par la responsable de l'étude, Margrit Stamm et le vice-président de la Commission suisse pour l'UNESCO, Heinz Altorfer.
- Participation à diverses procédures de consultation en matière d'imposition des familles, de lutte contre les mariages forcés et d'autorité parentale.
- Actualisation des lignes stratégiques 2015.
- Conception et préparation du Forum Questions familiales 2009.
- Conception et élaboration de la prochaine publication de la COFF sur le congé parental.

2 Points essentiels

2.1 Compensation des charges et des prestations familiales

Imposition des familles

Les familles fournissent à la société des prestations irremplaçables, allant de la naissance à l'éducation des enfants, en passant par la prise en charge de proches. La mission première de la politique familiale est par conséquent de reconnaître les prestations fournies par les familles pour l'individu et pour la société et de renforcer le potentiel de toutes les formes familiales. Les allègements fiscaux en faveur des familles font partie du système de compensation des charges et des prestations familiales.

La COFF a pris position sur le projet de loi élaboré par le Département fédéral des finances en vue d'alléger la charge fiscale des familles avec enfants. Elle a salué la possibilité à court terme de diminuer la charge fiscale qui pèse sur les familles, notamment en vue de permettre aux parents de mieux concilier travail et vie familiale et de tenir compte du facteur de pauvreté au sein des familles. Elle a toutefois regretté que le Conseil fédéral ait renoncé à adopter une loi tranchant la question de principe du mode d'imposition des familles (imposition individuelle/splitting).

Dans sa prise de position, la COFF a soutenu la variante du barème parental, seule variante permettant de soulager de façon ciblée les familles disposant de revenus moyens. La COFF a par ailleurs tenu à rappeler l'importance d'instaurer également un système de prestations complémentaires pour les familles à bas revenus qui constituerait un outil efficace pour lutter contre la pauvreté des familles.

Prestations complémentaires pour les familles à bas revenus (PC pour les familles)

La COFF a continué de suivre l'avancement du dossier « PC pour les familles » au Parlement.

Les prestations complémentaires – plus particulièrement pour les working poor – sont un remède efficace pour lutter contre la pauvreté. En prévision de la séance de la CSSS-CN du 13 février 2009, la COFF a écrit, avec ses partenaires de la plateforme Perspective-politique familiale, une lettre aux membres de la Commission, afin de leur demander de bien vouloir tenir compte, dans l'analyse détaillée du projet de loi, de la situation financière très spécifique des working poor.

Lors de sa séance, la CSSS-CN a adopté une motion d'ordre visant à suspendre le projet. En cause : la probabilité de devoir verser ces prestations à l'étranger également. L'administration – en l'occurrence l'OFAS - a été chargée d'élaborer une solution alternative visant à soulager les familles de working poor et garantissant que le soutien envisagé ne soit pas exportable. Il conviendra en outre de laisser une marge de manœuvre aux cantons qui doivent rester libres d'introduire ou non des PC pour les familles. Le rapport de l'OFAS a été transmis à la Commission début 2010.

Lors de la session d'été 2009, le Conseil national a accepté de proroger de deux ans le délai imparti pour l'élaboration d'un projet.

2.2 Compatibilité entre vie familiale et vie professionnelle

Accueil extrafamilial et parascolaire pour enfants

La thématique de l'accueil extrafamilial et parascolaire des enfants fait l'objet d'intenses discussions depuis quelque temps déjà en Suisse. Les débats sur le caractère privé ou public de l'accueil de jour des enfants se cristallisent autour des questions suivantes: l'accueil extrafamilial et parascolaire est-il bénéfique ou nuisible pour les enfants? A partir de quel âge et de quelle durée cette prise en charge est-elle plutôt positive ou négative? Ces nombreuses interrogations génèrent autant d'avis différents. Une vue d'ensemble différenciée et complète de la situation fait toutefois défaut. Avec sa publication, parue en janvier 2009 et intitulée « L'accueil de jour extrafamilial et parascolaire en Suisse. Un état des lieux de la Commission fédérale de coordination pour les questions familiales », la COFF souhaite apporter une contribution au comblement de cette lacune. La Commission fait ainsi le point sur la

Rapport annuel 2009

situation actuelle en matière d'accueil de jour des enfants en Suisse et émet une série de recommandations à l'attention des autorités politiques. Elles sont présentées ici dans leurs grandes lignes :

Conclusions et recommandations de la COFF

1. Augmentation massive du nombre de places d'accueil : selon les dernières estimations, il manque en Suisse des places d'accueil pour environ 120'000 enfants. Les trois quarts des parents d'enfants de moins de 12 ans dépendent du soutien des grands-parents ou de leur entourage et voisinage, tandis que 40% des enfants entre 7 et 14 ans sont laissés à la maison sans surveillance. Une augmentation du nombre de places – en particulier des structures de jour – est indispensable. La COFF demande que les efforts entrepris dans ce sens se poursuivent dans les années à venir et soutient également la prolongation du programme d'impulsion de la Confédération que le Conseil fédéral vient de proposer au Parlement.

2. Vue d'ensemble et coordination : l'accueil extrafamilial et parascolaire en Suisse est extrêmement hétérogène et complexe. Les disparités cantonales et culturelles sont importantes. Cela s'explique en partie par la structure fédéraliste de la Suisse. Une vue d'ensemble du domaine de l'accueil extrafamilial et parascolaire fait largement défaut. Une statistique unifiée manque également, tout comme un aperçu des législations cantonales en la matière ou des normes de qualité contraignantes ancrées dans la loi. C'est pourquoi la COFF plaide pour la réalisation de relevés statistiques réguliers et unifiés à l'échelle nationale, afin d'améliorer le pilotage et la coordination politiques entre la Confédération, les cantons et les communes. En outre, il conviendrait que la Confédération édicte des dispositions légales contraignantes, en particulier sur les normes de qualité.

3. Une approche globale de l'éducation centrée sur le bien de l'enfant : pour la COFF un double changement de perspective s'impose : d'une part, les priorités économiques devraient céder le pas à une approche axée sur le bien de l'enfant ; d'autre part, la prise en charge devrait tenir compte des découvertes sur la psychologie en matière d'éducation de la petite enfance et aller dans le sens d'une stimulation du développement global de l'enfant, tout en laissant suffisamment de temps et d'espace à la famille. La COFF préconise une approche globale de l'éducation, qui débute à la naissance. Dans cette optique, les structures d'accueil collectif doivent devenir des institutions éducatives. Cela a des implications sur la formation de leur personnel. La COFF souhaite que chaque région linguistique propose une offre différenciée et adaptée de formations professionnelles d'éducateurs de la petite enfance.

4. Qualité et professionnalisme : les débats actuels sur le développement de l'accueil extrafamilial et parascolaire se focalisent surtout sur les coûts. Une réduction des dépenses est exigée de toutes parts. La COFF tient toutefois à souligner l'étroite corrélation entre qualité et coûts, ceux-ci consistant pour une large part en frais de personnel. Les facteurs principaux dans ce domaine sont le ratio d'encadrement, le degré de formation et le niveau salarial, autant d'éléments qui influent aussi sur la qualité pédagogique des structures d'accueil. La COFF s'oppose à une diminution de la qualité des structures d'accueil collectif, car une dégradation des conditions d'encadrement aurait des effets néfastes, particulièrement sur les enfants issus de familles socialement défavorisées.

5. Investir dans l'avenir : les investissements dans les structures d'accueil collectif sont également des investissements dans l'avenir, plus concrètement dans le potentiel humain de la société. En effet, des institutions de qualité améliorent les chances de développement, de formation et d'intégration sociale des enfants et contribuent ainsi à réduire, pour la société, les coûts découlant d'une intégration déficiente.

Aides financières à l'accueil extrafamilial pour enfants

Comme mentionné ci-dessus, les structures d'accueil extrafamilial et parascolaire jouent un rôle social et économique essentiel. Non seulement, elles permettent aux familles de concilier vie familiale et vie professionnelle, mais elles contribuent aussi à la socialisation des enfants et à leur développement. Elles améliorent en particulier les chances d'intégration et de formation des enfants issus de la migration ou de milieux sociaux défavorisés. C'est pourquoi, la COFF avec ses partenaires du groupement Perspective-Politique familiale s'est engagée en faveur de la prolongation du programme

Rapport annuel 2009

d'impulsion de la Confédération en invitant les membres du Conseil national à accepter la motion de la CSEC-CN (lettre du 17 mars 2009).

Lors de la retraite de la COFF ainsi que de la rencontre COFF-cantons, Cornelia Louis, cheffe de l'unité Aides financières à l'accueil extrafamilial pour enfants à l'OFAS, a présenté l'état actuel de traitement des demandes ainsi que les grandes lignes de l'évaluation de la pérennité des places d'accueil créées dans les structures d'accueil de jour et parascolaire (effets durables du programme d'impulsion) et des effets sur les conditions politiques (surtout sur les activités des communes et cantons). La COFF s'est réjouie du fait que près de 80% des structures d'accueil de jour ont pu augmenter leur nombre de places effectivement occupées depuis la suppression des aides financières

Congé parental

Suite au débat amorcé lors du Forum Questions familiales 2009 sur l'opportunité d'instaurer, en Suisse, un congé parental, la COFF a poursuivi ses réflexions sur le thème en y consacrant la partie thématique de sa retraite. Un groupe de travail ad hoc, sous la direction de Beat Baumann, a été chargé de préparer un état des lieux (questions qui se posent) sur la thématique et d'élaborer une proposition de structuration de la partie thématique de la retraite. Il a été décidé, à cette occasion, d'examiner l'introduction d'un congé parental en Suisse et de présenter un modèle concret et chiffré en prenant comme base le modèle genevois. A cet effet, la COFF a invité Mathilde Captyn, députée verte au Grand Conseil genevois et co-dépositaire du projet de loi pour un congé parental et de paternité, à présenter le projet en séance plénière et à échanger avec les membres sur l'introduction d'un tel modèle à l'échelle suisse. Par ailleurs, la COFF a attribué au Bureau d'études de politique du travail et de politique sociale BASS un mandat visant à estimer les coûts de différentes variantes du modèle. La COFF devrait présenter son modèle sous forme de publication en automne 2010.

Bons de garde

Lors de la retraite de la Commission, Regula Wyrsh Caviezel (cheffe de service de la section Enfance Jeunesse et Famille de la Ville de Lucerne) et Patricia Schwerzmann Humbel (responsable du secteur accueil extra-familial de la Ville de Lucerne) ont présenté les premières expériences faites dans le cadre du projet-pilote « bons de garde » de la Ville de Lucerne. Ce projet-pilote a débuté le 1^{er} avril 2009. Sur la base des premières expériences faites, plusieurs points positifs semblent se dégager, notamment un renforcement du libre choix de l'organisation de la prise en charge des enfants, une meilleure transparence et un encouragement de la libre concurrence. Avec le passage au nouveau système, certains parents ont par contre vu leurs frais de garde augmenter. Des solutions individuelles transitoires ont pu être trouvées jusqu'à fin 2010.

Le projet-pilote de la Ville de Lucerne a également été présenté lors de la rencontre COFF-cantons du mois de novembre 2009.

Etude « Quand le travail coûte plus qu'il ne rapporte »¹

Mandatée par la Conférence romande de l'égalité, la professeure Monika Büttler de l'Université de St-Gall a mené une étude sur l'impact de la fiscalité et des frais de crèche sur l'activité professionnelle des femmes en Suisse romande. Ses résultats attestent du faible intérêt financier, voire même de la perte financière, que peut représenter pour une famille l'exercice par les deux parents d'une activité professionnelle rémunérée. La COFF a discuté des conclusions de l'étude lors de sa séance plénière d'avril 2009.

¹ Egalite.ch, Conférence romande de l'égalité (éd.), « Quand le travail coûte plus qu'il ne rapporte. Etude sur l'impact de la fiscalité et des frais de crèche sur l'activité professionnelle des femmes en Suisse romande », mars 2009.

2.3 Perspective – Politique familiale

Le groupement « Perspective – Politique familiale » est une plateforme commune réunissant Pro Familia Suisse, pro juventute, la Conférence suisse des institutions d'action sociale (CSIAS), l'Initiative des villes : Politique sociale et la COFF. La Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS) participe à ses séances en tant qu'invitée. Présidée par Jürg Krummenacher, président de la COFF, la plateforme s'est réunie quatre fois en 2009 (les 6 janvier, 26 mars, 25 août et 16 novembre).

La Perspective-Politique familiale a mené des actions communes dans trois domaines principaux en 2009 (voir plus haut) : la fiscalité des familles, les prestations complémentaires pour les familles à bas revenus et les aides financières à l'accueil extrafamilial pour enfants.

2.4 Rencontre entre la COFF et les personnes de contact pour les questions familiales dans les cantons

Organisées par la COFF et par un canton hôte à chaque fois différent, ces rencontres annuelles visent à permettre aux répondant-e-s de politique familiale dans les cantons et auprès de la Confédération de discuter ensemble de thèmes d'actualité et d'échanger leurs expériences. Elles ont lieu en principe une fois par année.

La rencontre 2009 s'est déroulée le 4 novembre à Fribourg. Elle a été organisée conjointement par le Bureau fribourgeois de l'égalité et de la famille et le secrétariat de la COFF. La rencontre a été consacrée aux thèmes suivants :

- l'accueil extrafamilial et parascolaire (présentation des premières expériences faites par la Ville de Lucerne dans le cadre du projet pilote « bons de garde » et de l'évaluation du programme d'aides financières à l'accueil extrafamilial pour enfants de la Confédération), et
- le congé parental (projet de loi genevois pour un congé parental et de paternité ; travaux de la COFF sur ce thème ; situation dans les cantons).

Les participant-e-s ont eu l'occasion d'approfondir la discussion sur le congé parental ainsi que d'échanger sur les thèmes actuels de politique familiale dans les cantons dans le cadre de groupes de travail.

2.5 Recherche

La COFF suit les projets de recherche menés en Suisse, tant par des universités que par des bureaux privés, qui présentent un intérêt sous l'angle des questions familiales.

La COFF a ainsi invité Heinz Altorfer, vice-président de la Commission suisse pour l'UNESCO et Margrit Stamm, responsable de l'étude a présenté leur étude « Education de la petite enfance en Suisse ». Leurs conclusions rejoignent celles de la COFF.

3 Consultations

En 2009, la COFF a participé aux consultations suivantes² :

- 06.3658 Motion Heberlein. Mesures législatives visant à lutter contre les mariages forcés.
- Procédure de consultation relative aux allègements fiscaux en faveur des familles avec enfants.
- Procédure de consultation relative à la révision du Code civil (autorité parentale) et du Code pénal (art. 220).

² Les prises de position de la COFF sont disponibles au format pdf sur son site Internet, www.coff-ekff.admin.ch.

Rapport annuel 2009

- Ordonnance sur la prise en charge extrafamiliale d'enfants (OPEE) et Ordonnance sur l'adoption (OAdo).
- Modification de la loi fédérale sur les aides financières à l'accueil extrafamilial pour enfants.

4 Relations publiques

4.1 Forum Questions familiales du 22 juin 2009 à Berne

Avec son Forum Questions familiales, la COFF propose chaque année un espace ouvert à la discussion, à l'échange d'expériences et à la mise en réseau. Le Forum s'adresse avant tout aux spécialistes chargés des questions familiales auprès de la Confédération, des cantons ou des communes et des organisations spécialisées, ainsi qu'à toutes les personnes intéressées.

Le Forum Questions familiales 2009, placé sous le thème « Familles en mutation – Les pères, parents pauvres de la conciliation famille et emploi », a permis de faire le point sur les divers instruments instaurés à l'étranger pour permettre aux parents d'assumer conjointement l'organisation du quotidien avec de jeunes enfants et d'amorcer le débat sur l'opportunité d'un congé parental en Suisse (voir chap. 2.2).

Dans cette optique, Bernard Fusulier a évoqué les enjeux inhérents à la conciliation famille – emploi en tenant compte des pères et les divers modèles mis en place en Europe. Son exposé a été étayé par les contributions d'Ursula Armbruster et de Sabine Wagner qui ont apporté respectivement un éclairage circonstancié sur le congé parental en Suède et sur les dispositions prises par l'Autriche pour favoriser le travail à temps partiel aussi parmi les hommes.

Suite à ces exposés, les participant-e-s ont débattu l'après-midi, dans de le cadre des ateliers, des lacunes du système tel que nous le connaissons en Suisse et des leviers institutionnels qu'il conviendrait d'instaurer pour permettre aux parents, pères et mères, de concilier famille et emploi.

Un peu plus d'une centaine de personnes ont assisté à cette manifestation, tenue au Kursaal de Berne. Les exposés des conférencières et conférenciers ont été très appréciés dans l'ensemble, de même que les différents ateliers organisés l'après-midi.

4.2 Prises de position publiques et interventions dans les médias

Communiqué de presse de la COFF³ :

- « Le point sur l'accueil extrafamilial et parascolaire en Suisse : une publication de la Commission fédérale de coordination pour les questions familiales COFF », Berne, 5 février 2009.

Le président et les membres de la COFF se sont exprimés publiquement sur des thèmes centraux de la politique familiale dans des interviews, des articles de journaux et des conférences tenues à diverses occasions.

Articles de journaux et contributions à des publications

- Krummenacher, Jürg : « Le point sur l'accueil de jour extrafamilial et parascolaire en Suisse », *Avenir Social*, juin 2009.
- Krummenacher, Jürg : „Familienpolitik und Generationenperspektive“, publication de l'Académie suisse des sciences humaines et sociales (ASSH) „Auf dem Weg zu einer Generationenpolitik“, décembre 2009.
- Lanfranchi, Andrea : „Der Einfluss familien- und schulergänzender Betreuung auf den Schulerfolg. Follow-up der NFP-39-Studie "Schulerfolg von Migrationskindern - Auswirkungen transitorischer Räume"“. *Vierteljahresschrift für Heilpädagogik und ihre Nachbargebiete (VHN)*, 1 (78), 69-70.

³ Les communiqués de presse de la COFF sont disponibles au format pdf sur son site Internet, www.coff-ekff.admin.ch.

Rapport annuel 2009

- Lanfranchi, Andrea : „Gewalt bei Migrationskindern - ziehen wir die Schublade Kultur?“ *Schweizerische Zeitschrift für Heilpädagogik*, 15 (3), 6-12.
- Lanfranchi, Andrea : „Möglichkeiten und Grenzen schulischer Integration. Was die Volksschule bei der Eingliederung von behinderten Kindern und Jugendlichen leisten kann.“ *Neue Zürcher Zeitung*, 64 (18.3.09), 61.
- Lanfranchi, Andrea : Ausführliche Rezension zu: Walter, Heinz (Hrsg.) (2008). Vater, wer bist Du? Auf der Suche nach dem "hinreichend guten" Vater. Stuttgart: Klett-Cotta. In: *Familiendynamik*, 34 (2), 218-220.
- Lanfranchi, Andrea : „Kompetenz statt Kulturalisierung. Ein mehrdimensionales Analysemodell für Gewalt in Migrationsfamilien.“ *Psychoscope [Organ der Föderation Schweizer Psychologen]*, 30 (5), 8-11.
- Lanfranchi, Andrea : „Kinder stärken. Resilienzförderung von Kindern aus bildungsbenachteiligten Familien.“ *Unter uns, Zeitschrift des evangelischen Jugendwerks (Stuttgart)* 3,8-9.
- Simoni, Heidi & Wustmann, Corina (2009). „Frühe Bildung basiert auf Neugier und verlässlichen Beziehungen“. *vpod-bildungspolitik*, 161, 15-21.
- Wustmann, Corina & Simoni, Heidi (sous presse). „Frühkindliche Bildung und Resilienz.“ In Margrit Stamm & Doris Edelmann (éds), Frühkindliche Bildung, Betreuung und Erziehung. Was kann die Schweiz lernen?, Zurich: Rüegger Verlag.
- Büchler, Andrea & Simoni, Heidi (éds) (2009) Kinder und Scheidung – Der Einfluss der Rechtspraxis auf familiäre Übergänge, Zurich: Rüegger Verlag.
- Simoni, Heidi (2009). „Kinder anhören und hören“, *ZVW* 5, 333-349.
- Tamarcaz, Olivier. « Des environnements amicaux pour toutes les générations », *Actualité Sociale* N°19, mars-avril 2009, 12-15.

Exposés et interventions de représentants de la COFF

- Bovay, Marianne : présentation de l'étude « L'accueil de jour extrafamilial et parascolaire en Suisse. Un état des lieux de la COFF », Assises de l'Association des Cadres des Institutions de la Petite Enfance Genevoise (ACIPEG), Genève, 29 avril 2009.
- Krummenacher, Jürg et Lanfranchi Andrea : participation aux hearings organisés par la Conférence Tripartite sur les Agglomérations (CTA) dans le cadre du processus de consultation sur l' « Evolution de la politique suisse d'intégration ».
- Krummenacher, Jürg : interview dans le cadre du téléjournal de la télévision suisse alémanique, 6 février 2009.
- Krummenacher, Jürg : exposé lors de la conférence de printemps de l'Initiative des Villes: Politique sociale, „In eine präventive Sozialpolitik investieren“, 15 mai 2009.
- Krummenacher, Jürg : exposé lors de l'Assemblée générale de la CDAS „Familien- und schulergänzende Kinderbetreuung – Empfehlungen der EKFF“, 18 juin 2009.
- Krummenacher, Jürg : exposé lors des Journées de Soleure de la CSIAS „Frühe Bildung – Ein Beitrag zur Chancengleichheit“, 3 septembre 2009.
- Krummenacher, Jürg : exposé au Centrum für Familienwissenschaften de Bâle „Familienpolitik in der Schweiz – Aktuelle Herausforderungen“, 3 septembre 2009.
- Krummenacher, Jürg : Interview dans la revue *ZESO (Zeitschrift für Sozialhilfe)* 3/ 2009 „Die Schweiz ist familienpolitisch ein Entwicklungsland“.
- Krummenacher, Jürg : interview dans la *Neue Zürcher Zeitung* „Wir bereiten ein Modell für Elternzeit vor“, 5 octobre 2009.
- Krummenacher, Jürg : interview sur le congé parental dans la *Neue Luzerner Zeitung*, 10 octobre 2009.
- Lanfranchi, Andrea: Referat an der Jahrestagung des Evangelischen Jugendwerks in Württemberg. „Was benötigen Kinder, um für diese Gesellschaft 'fit' zu sein?“ Stuttgart, 09.03.09.
- Lanfranchi, Andrea: Referat bei der Familienberatung der Stadt Köln „Migration – Interkulturelle Beratung und Therapie“. Köln 17.03.09.

Rapport annuel 2009

- Lanfranchi, Andrea: Workshop an der Internationalen Tagung Frühkindliche Bildung, Betreuung, Erziehung an der Uni Fribourg. „Ohne Krippe kein Gymi? Wie familienergänzende Kinderbetreuung Lernerfolg fördern kann“. Fribourg, 29.05.09.
- Lanfranchi, Andrea. Workshop-Moderation beim Familienforum der Eidgenössischen Kommission für Familienfragen EKFF. „Die politische Realisierbarkeit eines Vaterschaftsurlaubs in der Schweiz“. Bern, 23.06.09.
- Lanfranchi, Andrea: Referat bei der Dienststelle Soziales und Gesellschaft, Plattform zum Thema Frühe Förderung. „Von der Elternarbeit beim „Räbeliechli“ zu Erziehungs- und Bildungspartnerschaften“. Luzern, 23.06.09.
- Lanfranchi, Andrea: Referat bei der Wissenschaftlichen Jahrestagung der Bundeskonferenz für Erziehungsberatung bke. „Vom Kulturschock der Migranten zum Kulturschock der Professionellen – was ist interkulturelle Beratungskompetenz?“ Mannheim, 26.06.09.
- Lanfranchi, Andrea: Referat bei der Universität Basel, Master of Advanced Studies in Developmental Diagnostics and Psychological Counseling. „Migration – interkulturelle Beratung im Spannungsfeld von Systemen“. Basel, 18.09.09.
- Lanfranchi, Andrea. Referat bei den Psychiatrischen Diensten des Kantons Thurgau. „Migrationsfamilien in verschiedenen Lebensphasen“. Münsterlingen, 25.09.09.
- Lanfranchi, Andrea: Kurzpräsentation beim Roundtable der Schweizerischen UNESCO-Kommission. „Das Forschungsprojekt Zeppelin 0-3/M im Rahmen der "Frühkindlichen Bildung"“. Bern, 22.10.09.
- Lanfranchi, Andrea: Referat bei der Fachtagung der Schweizer Charta für Psychotherapie. „Psychotherapie mit Kinder und Jugendlichen im Spannungsfeld mit Schule und Elternhaus“. Olten, 07.11.09.
- Lanfranchi, Andrea: Referat bei der Fachtagung der Schweizerischen Vereinigung für Kinder- und Jugendpsychologie SKJP. „Was benötigen Kinder präventiv ab Geburt, um für diese Gesellschaft FIT zu sein?“ Luzern, 07.11.09.
- Simoni, Heidi : exposé „Erziehung im Frühbereich: Eltern unterstützen und befähigen“, 3D-Tagung des Kantons Basel-Landschaft 09, Muttenz, 28 janvier 2009.
- Simoni, Heidi : exposé „Frühe Bildung“, Stadt und Bezirk Winterthur, Winterthour, 31 mars 2009.
- Simoni, Heidi : exposé „Bildung beginnt mit der Geburt“, commune de Riehen, Section Formation et famille, Riehen, 9 mai 2009.
- Simoni, Heidi : exposé „Bildung ab Geburt! Herausforderungen und Möglichkeiten“, 2^{èmes} Assises Fribourgeoises de l'Accueil de la Petite Enfance, Grangeneuve, 16 mai 2009.
- Simoni, Heidi : exposé „Rechte von Kindern: Schutz – präventive Förderung – Beteiligung“, Regionale interdisziplinäre Kinderschutzgruppen SG, Rapperswil-Jona, 3 septembre 2009.
- Simoni, Heidi : participation à la table ronde „work & care“ – Neue Herausforderungen für Politik, Wirtschaft und Gesellschaft, Tagung «work & care» – Vereinbarkeit von Beruf und Pflege aus Arbeitgeber- und Arbeitnehmersicht, Aarau, 11 novembre 2009.
- Tamarcaz, Olivier : entretien avec Nadia Revaz « Le festival visages », *Résonances*, avril 2009, 32.33.
- Tamarcaz, Olivier : entretien avec Bernadette Pidoux, « Festival visages : Quel héritage se transmet entre générations ? », *Génération plus*, mai 2009, 46-47.
- Tamarcaz, Olivier : « 60 ans, besoin de toit », *Le Temps*, 2 septembre 2009.
- Tamarcaz, Olivier : entretien avec Joël Jenzer, « Festival de films intergénération visages. Eloge de la proximité », *Le Nouvelliste*, 5 mai 2009.

En août 2009, la COFF a publié ses nouvelles lignes directrices stratégiques qui donne l'orientation de ses actions pour les prochaines années. Le document est disponible au format pdf sur le site Internet de la COFF : www.coff-ekff.admin.ch.

4.3 Contacts avec des services de l'administration et avec le public

Le secrétariat de la COFF a traité de nombreuses demandes d'information ou de documentation venues de citoyens, de journalistes ou d'étudiants. Il a participé à des échanges réguliers

Rapport annuel 2009

d'informations avec le secteur Questions familiales et le domaine Famille, générations et société de l'OFAS.

Le secrétariat de la COFF a également participé le 10 mars 2009 à une rencontre avec les secrétaires d'autres commissions extraparlimentaires du DFI (Commission fédérale contre le racisme, Commission fédérale pour l'enfance et la jeunesse, Commission fédérale pour les questions féminines), visant l'échange d'informations et d'expériences.

5 Perspectives pour 2010

En 2010, la COFF poursuivra son action sur les thèmes prioritaires suivants :

- Organisation du Forum Questions familiales 2010, qui aura lieu le 22 juin, sur le thème « Sacrée famille ! Familles entre tradition et modernité ».
- Préparation, réalisation et diffusion de la publication sur le congé parental.
- Organisation de la 8^{ème} rencontre entre la COFF et les personnes de contact pour les questions familiales dans les cantons, le 4 novembre 2010 à Schwyz.
- Publication de recommandations sur les sans-papiers.
- Réflexion sur les critères de qualité en matière d'urbanisme et d'habitat.
- Remaniement du mandat de la COFF.
- Conception et programme du Forum Questions familiales 2011.

Annexe

Membres de la Commission fédérale de coordination pour les questions familiales en 2009

Président

Krummenacher, Prof. Dr. h.c., lic. phil., Projektleiter und Dozent, Hochschule Luzern, Wirtschaft, Institut für Betriebs- und Regionalökonomie IBR, Luzern

Vice-présidente

Simoni, Heidi, Dr. phil., Leiterin Marie Meierhofer-Institut für das Kind, Zürich

Membres

Baumann, Beat, lic. rer. pol., Prof. FH, Dozent HSA Luzern, Hinterkappelen

Bovay, Marianne, lic. iur., avocate, membre de la Fédération suisse des familles monoparentales et enseignante, Genève

Efionayi-Mäder, Denise, diplômée DESMAP, directrice adjointe du Forum Suisse pour l'étude des migrations et de la population (FSM), Neuchâtel

Ermer Kaufmann, Claudia, Dr. phil., Beauftragte für Familienfragen Kt. Basel-Stadt, Basel

Ferrari, Matteo, lic. oec. publ., Dipartimento della sanità e della socialità del cantone Ticino, Bellinzona

Haemmerle, Patrick, Dr. med., Kinder- und Jugendpsychiater, Chefarzt des Kinder- und Jugendpsychiatrischen Dienstes des Kantons Freiburg, Freiburg

Knupfer, Caroline, lic. ès sc. soc., Schweizerische Konferenz für Sozialhilfe SKOS, Bern

Lanfranchi, Andrea, Prof. Dr., Fachpsychologe für Kinder- und Jugendpsychologie FSP, Interkantonale Hochschule für Heilpädagogik, Zürich

Leuba, Audrey, Dr. iur., avocate, professeure, Université de Genève, Genève

Streuli, Elisa, Dr. phil., Leiterin Abteilung Gleichstellung und Integration, Präsidiatdepartement, Kanton Basel-Stadt, Basel

Tamarcaz, Olivier, lic. et dipl. ès sc. de l'éduc., Pro Senectute Suisse, Vevey

Wehrli, Laurent, lic. ès lettres, propriétaire d'une société de conduite de projets et de communication, Glion

Représentants de l'administration (avec voix consultative)

Buscher, Marco, lic. phil., stellvertretender Abteilungschef Bevölkerungsstudien und Haushaltssurveys, Bundesamt für Statistik, Neuchâtel

Stampfli, Marc, Dr. phil., stellvertretender Leiter Geschäftsfeld Familie, Generationen und Gesellschaft (FGG), Leiter Bereich Familienfragen, Bundesamt für Sozialversicherungen, Bern

Secrétariat scientifique

Marti, Viviane lic. rer. soc.

Villard, Isabelle, lic. phil.

Extrait de la décision d'institution et de désignation du Département fédéral de l'intérieur du 20 novembre 1995 (état au 4 février 2002)⁴

1. Il est décidé d'instituer une Commission de coordination pour les questions familiales en tant qu'organe consultatif du Département fédéral de l'intérieur (ci-après Département).

2. Le mandat de la Commission est le suivant:

- contribuer à une meilleure reconnaissance de la réalité familiale dans notre société par les services concernés et le public;
- promouvoir la mise en réseau et la coordination des travaux de recherche réalisés en Suisse sur le thème des familles, réunir les données nécessaires à la mise en évidence de lacunes dans ce domaine et élaborer des perspectives de recherche ;
- analyser les résultats des travaux de recherche, en déduire des mesures, puis veiller à leur mise en œuvre;
- servir de plaque tournante pour tous les services publics et privés intéressés en offrant des informations scientifiques et pratiques ayant trait aux questions familiales;
- veiller, en collaboration avec les organismes directement ou indirectement concernés comme des organisations, des associations, la Commission fédérale pour la jeunesse et la Commission fédérale pour les questions féminines, à ce que les mesures prises dans les domaines social, économique, culturel et environnemental préservent les intérêts des familles et ne pénalisent aucune forme de vie familiale.

3. Pour atteindre ces objectifs, les tâches suivantes sont attribuées à la Commission:

- Dans le cadre de sa *fonction d'information et de sensibilisation*, elle est chargée d'assurer l'accès aux informations sur les questions familiales à tous les services concernés, au public et aux médias;
- Dans le cadre de sa *fonction de coordination*, ses compétences sont les suivantes:
 - a) recenser et réunir la documentation sur les études qui traitent de ce sujet et mettre en évidence les conséquences induites par les résultats de recherches faites dans des domaines apparentés (formation, santé, sécurité sociale, urbanisation, circulation, migrations, etc.);
 - b) mettre en évidence les domaines dans lesquels la recherche est lacunaire, susciter et encourager les études visant à combler ces lacunes;
 - c) établir une liste de sujets de recherche présentant un caractère d'urgence, la tenir à jour et la transmettre aux organes compétents (Fonds national de la recherche scientifique, Conseil suisse de la science, Office fédéral de l'éducation et de la science, etc.).
- Dans le cadre de sa *fonction de réalisation*, ses compétences sont les suivantes :
 - a) encourager, soutenir et évaluer les projets-pilotes qui visent à appliquer les résultats de projets de recherche;
 - b) élaborer des concepts sur des mesures de politique familiale et rédiger des prises de position sur d'importants projets législatifs de politique familiale.
- La Commission exécute des mandats que le Département lui a confiés, lui soumet chaque année son programme de travail et son rapport d'activité.

4. La Commission est habilitée à prendre des contacts de manière autonome avec des services de la Confédération et des cantons, des universités, des associations et des milieux intéressés.

5. Le président/la présidente convoque les séances plénières environ quatre fois par an, en fonction du programme de travail. Les membres doivent recevoir l'invitation à la séance et l'ordre du jour deux

⁴ Modifications du 4 février 2002 : ch. 2, pt 2, et ch. 5, 2^e phrase.

Rapport annuel 2009

semaines au moins avant la séance. Lors des séances, les décisions sont prises à la majorité simple des membres présents. En cas d'égalité des voix, le président/la présidente tranche. Lors des séances plénières, seules les affaires figurant à l'ordre du jour peuvent faire l'objet d'une décision.

6. La Commission peut instituer des groupes de travail ou des sous-commissions et confier des mandats à des tiers dans le cadre des crédits alloués. Elle peut inviter des experts à participer à ses délibérations ou organiser des hearings.

7. La publication par la Commission de communications, rapports, recommandations et propositions est soumise à l'approbation du Département.

8. Les débats de la Commission sont confidentiels. Les membres de la Commission ont cependant le droit d'informer les milieux qui leur sont proches sur les travaux de la Commission.

9. Le secrétariat de la Commission est assumé par la Centrale pour les questions familiales de l'Office fédéral des assurances sociales.

10. L'indemnisation des membres de la Commission qui ne font pas partie de l'administration fédérale est réglée par l'ordonnance du Conseil fédéral du 1^{er} octobre 1973 (RS 172.32) sur les indemnités versées aux membres des commissions, aux experts et aux personnes chargées d'assumer un autre mandat. Les autres questions sont traitées par l'ordonnance du 2 mars 1977 réglant les fonctions de commissions extra-parlementaires, d'autorités et de délégations de la Confédération (RS 172.31).

11. La Commission se compose de 17 membres au plus.

Publications

Auswirkungen von Armut und Erwerbslosigkeit auf Familien. Gesamtstudie

Stefan Spycher, Eva Nadai, Peter Gerber, 1997. L'étude comporte trois parties : Teil 1 : Literaturbericht, 220 p., Teil 2 : Datengrundlagen in der Schweiz, 146 p., Teil 3 : Literaturlisten, 38 p. (*allemand*), commande : COFF

Les effets de la pauvreté et du chômage sur les familles - Un aperçu de l'état de la recherche en Suisse

Synthèse de l'étude intégrale, par Katharina Belser, Commission fédérale de coordination pour les questions familiales (éd.), Berne, 1997, 43 p.
N° de commande 301.600 (*français, italien ou allemand*), commande : COFF

Les effets de la pauvreté et du chômage sur les familles - Recommandations de la Commission fédérale de coordination pour les questions familiales

Berne, 1998, 30 p. N° de commande 301.601 (*français, italien ou allemand*), commande : COFF

Les familles en mutation - Informations et données de la statistique officielle

Werner Haug, Office fédéral de la statistique, Commission fédérale de coordination pour les questions familiales (éd.), Berne, 1998, 37 p. (*avec CD-Rom*). N° de commande 301.602 (*français, italien ou allemand*), commande : COFF

Modèles de compensation des charges familiales - Une étude chiffrée pour la Suisse

Sur mandat de la COFF, Tobias Bauer et Elisa Streuli, Bureau d'études de politique du travail et de politique sociale BASS, Berne, 2000, 131 p.
N° de commande 301.603 (*français ou allemand*), commande : COFF

Reconnaître les prestations familiales et réduire la pauvreté des familles

Position de la Commission fédérale de coordination pour les questions familiales sur le rapport « Modèles de compensation des charges familiales », Berne, 2000, 10 p. (*français, italien ou allemand*), commande : COFF

Nicht-monetäre Angebote für Familien: Angebotskategorien und Empfehlungen für das weitere Vorgehen. Diskussionsgrundlage

Sur mandat de la COFF, Hans-Martin Binder, Christine Bächtiger, Barbara Müller, Institut für Politikstudien INTERFACE, Lucerne, 2000, 39 p. (*allemand*), commande : COFF ou fichier pdf sur le site : www.interface-politikstudien.ch

Position de la COFF sur la qualité de la garde extra-familiale des enfants

2^e colloque de la COFF, Berne, 12 mars 2002, 3 p. (*français, italien ou allemand*), commande : COFF

Allocations familiales en Suisse. Etude menée dans la perspective d'une refonte du système

Sur mandat de la COFF, Gerhard Hauser-Schönbächler, Berne, 2002, 25 p. (*français, italien ou allemand*), commande : COFF *

A propos d'un système de prestations complémentaires en faveur des familles à l'échelle suisse

Rapport à l'attention de la COFF, Eveline Hüttner et Tobias Bauer, Bureau d'études de politique du travail et de politique sociale BASS, Berne, 2002, 34 p. (*français, italien ou allemand*), commande : COFF *

Rapport annuel 2009

Reconnaître les prestations de toutes les familles. Position

Perspective – Politique familiale, Berne, 2002, 7 p.
(français, italien ou allemand), commande : COFF

Familles et migration. Etudes sur la situation des familles migrantes et recommandations de la Commission fédérale de coordination pour les questions familiales

Commission fédérale de coordination pour les questions familiales (éd.), Berne, 2002, 128 p.
N° de commande 301.604 (français, italien ou allemand), 17 fr. 50, commande : OFCL *

La politique familiale, pourquoi? Arguments et thèses

Kurt Lüscher, Commission fédérale de coordination pour les questions familiales (éd.), Berne, 2004, 66 p. N° de commande 301.605 (français ou allemand), 10 fr., commande : OFCL *

Du temps pour les familles ou comment concilier vie familiale et vie professionnelle : le problème vu sous l'angle de la politique familiale

Commission fédérale de coordination pour les questions familiales (éd.), Berne, 2004, 148 p.
N° de commande 301.606 (français, italien ou allemand), 19 fr. 50, commande : OFCL *

10^e anniversaire de l'Année internationale de la famille 1994. La Commission fédérale de coordination pour les questions familiales COFF dresse un bilan

Berne, septembre 2004, 10 p. (français ou allemand), commande : COFF

Soigner, garder et payer. La famille et les phases tardives de la vie

Commission fédérale de coordination pour les questions familiales (éd.), Berne, 2006, 118 p.
N° de commande 310.607 (français ou allemand), 17 fr., commande : OFCL *

Familles - Education - Formation

Commission fédérale de coordination pour les questions familiales (éd.), Berne, 2008, 87 p.,
N° de commande 301.608 (français ou allemand), 25 fr., commande : OFCL *

L'accueil de jour extrafamilial et parascolaire en Suisse. Un état des lieux de la Commission fédérale de coordination pour les questions familiales COFF

Commission fédérale de coordination pour les questions familiales (éd.), Berne, 2008, 48 p.,
N° de commande 301.609 (français ou allemand), 8 fr., commande : OFCL *

* Disponible aussi au format pdf sur le site www.coff-ekff.admin.ch, rubrique « Publications ».

Adresses pour les commandes

OFCL

Office fédéral des constructions et de la logistique, Diffusion publications, 3003 Berne,
tél. 031 325 50 50, fax 031 325 50 58, ou : www.bundespublikationen.ch

COFF

Commission fédérale de coordination pour les questions familiales, secrétariat, OFAS,
Effingerstrasse 20, 3003 Berne, tél. 031 324 06 56, fax 031 324 06 75 ou : www.coff-ekff.admin.ch